

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le lundi seize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 décembre 2024 sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Armelle CHABIRAND,	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

05. Soutien financier aux centres socioculturels (Collectif Plaisance et UAHB)

Madame DREYFUS rapporte :

Le territoire orvaltais dispose de **deux centres socioculturels gérés par des associations distinctes** : le Collectif Plaisance et l'Union des Associations des Habitants de la Bugallière (UAHB). Les relations partenariales entre les associations gestionnaires et la Ville d'Orvault sont régies par des **conventions pluriannuelles de coopération, d'objectifs et de moyens** (2022-2026) pour chacune des associations, validées en conseil municipal en décembre 2021.

La Ville d'Orvault a identifié plusieurs enjeux dans sa relation aux centres socioculturels orvaltais et dans l'intégration de ces associations au sein du territoire de la commune dont **le renforcement des partenariats avec les politiques publiques municipales**, en favorisant la coopération sur certains projets municipaux.

La présente délibération vise à présenter de manière succincte **la complémentarité d'actions entre les centres socioculturels et la Ville** et de proposer au Conseil municipal le vote de la **subvention 2025**.

I. ACTIVITES 2025

Chaque centre socioculturel dispose d'un **projet social** validé par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour la **période 2023-2026**. L'UAHB et le Collectif Plaisance ont ainsi mis en œuvre en 2024 leurs projets sociaux, tels qu'ils avaient été présentés à la Ville lors des différents temps de dialogue de gestion.

En 2025, en dehors des nombreuses activités socio-éducatives qu'elles proposent dans leurs quartiers d'intervention, les deux institutions **poursuivront leur collaboration plus spécifique avec les services de la Ville** sur un certain nombre de politiques publiques.

A. Union des Associations des Habitants de la Bugallière (UAHB)

- Implication dans la **démarche Ville Amie des Aînées** (comité de pilotage et ateliers participatifs).
- Participation au **dispositif de mobilité solidaire** pour seniors « Voitur'Âge-Navettes seniors Orvault » (mobilisation de bénévoles).
- Participation aux **semaines de sensibilisation** pilotées par la Ville dédiées au handicap (novembre) et à l'égalité femmes-hommes (mars).

- Participation au **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance** : groupe de travail sur la prévention des jeunes (thématique 2025 : « Citoyenneté et Laïcité ») ; cellule de veille Bourg-Bugallière.
- Poursuite de la **collaboration avec l'école de musique ORIGAMI** : participation de l'école de musique associative à la Fête de la Musique et organisation du festival Rock en Ferme Deuxième édition (collaboration entre écoles de musique).
- Participation au groupe de travail partenarial **de lutte contre la précarité alimentaire** du CCAS.

Par ailleurs, l'UAHB pilote le déploiement de **l'Espace de Vie social (EVS) La FabRic** dans le Bourg, avec le soutien des services municipaux.

B. Collectif Plaisance

- Participation au projet expérimental « **Territoire de réussite éducative Plaisance** » (2023-2025) visant à favoriser la réussite éducative des enfants du QPV.
- Participation au déploiement du **Contrat territoire lecture (CTL)** 2023-2025 visant au développement de la lecture publique hors-murs.
- Contribution à la programmation et à la préfiguration organisationnelle de la future **Maison de Quartier** prévue dans le cadre du Projet Global Plaisance.
- Participations aux différentes **instances** du quartier prévues dans le cadre du **Contrat de ville 2024-2030** (gestion urbaine sociale de proximité ; commission animation etc.) et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (cellule de veille).
- Contribution à la déclinaison opérationnelle des « **Cahiers de quartier 2024-2027** », plan d'action propre à Plaisance issu du Contrat de ville 2024-2030.
- Poursuite des échanges sur l'intervention du Collectif Plaisance sur son **intervention au sein du quartier du Bois St Louis**.

Il convient de noter également que des projets spécifiques du Collectif Plaisance, financés dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de ville, amènent le centre socioculturel à **collaborer avec les différents services de la Ville** sur différentes thématiques de droit commun : sport, culture, transition écologique, tranquillité publique etc.

Par ailleurs, une démarche de **refondation du partenariat sur le territoire de Plaisance** a été engagée en 2024 et se terminera au 1er trimestre 2025. Pilotée par la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de Loire-Atlantique et incluant la Préfecture et la CAF de Loire-Atlantique, cette démarche a pour objectifs de fluidifier les relations entre la Ville et le Collectif Plaisance et d'approfondir plus fortement la complémentarité de nos interventions respectives.

Enfin, le Collectif Plaisance a obtenu en 2024 **le renouvellement de l'agrément complémentaire QPV** délivré par la CAF venant ainsi conforter la spécificité d'un centre socioculturel en QPV. Le renouvellement de cet agrément financier permet également de sécuriser un appui financier supplémentaire de la CAF. Le déploiement de ces actions en 2025 fera l'objet d'échanges réguliers avec le service politique de la ville.

II. ELEMENTS FINANCIERS

A. Rappel du contexte financier 2024

L'année 2024 a constitué une année charnière pour l'ensemble des centres socioculturels. Les deux établissements orvaltais ont constaté une **augmentation substantielle de leurs charges** (+7.3% pour l'UAHB et +9% pour le Collectif Plaisance) en raison de l'impact de l'inflation et de l'impact de l'évolution de la convention collective (impliquant une augmentation conséquente du coût de la masse salariale). **Cette augmentation n'a pas été compensée par une augmentation similaire des produits**, même si les principaux partenaires financiers des centres socioculturels (CAF Loire-Atlantique et Conseil départemental de Loire-Atlantique) ont augmenté leurs contributions plus fortement que les années passées. Les deux structures avaient donc prévu un **déficit financier pour l'année 2024**.

Au regard de la situation financière dégradée du Collectif Plaisance et de l'UAHB et afin de pérenniser l'activité de ces deux acteurs importants pour la commune, la Ville d'Orvault avait décidé, par délibération du conseil municipal du 08 avril 2024, d'accentuer son soutien financier pour les années futures. **Ainsi, en 2024, la Ville d'Orvault a augmenté sa subvention à hauteur du taux d'augmentation des charges 2024**.

B. Proposition budgétaire 2025

Conformément aux souhaits de la Ville, l'UAHB et le Collectif Plaisance **ont réinterrogé en 2024 leurs modèles économiques respectifs** (territoires d'intervention ; activités développées ; moyens humains associés) afin que des mesures concrètes puissent être présentées lors des budgets prévisionnels 2025. Les structures ont pu s'appuyer sur les préconisations du Dispositif local d'accompagnement (DLA / France Active) que chaque institution avait sollicité en 2023 et 2024 pour discerner sur leurs enjeux stratégiques.

Des échanges intermédiaires avec les services de la Ville ont été réalisés en juillet 2024, afin de prendre connaissance des mesures correctrices et de travailler les complémentarités entre l'action des centres socioculturels et l'action municipale. **Les budgets prévisionnels 2025** présentés par l'UAHB et le Collectif Plaisance ont

faite apparaître des **équilibres financiers stabilisés entre 2025 et 2027** (BP équilibrés et/ou en léger déficits).

Afin de poursuivre l'effort financier sur l'ensemble de la période des conventions pluriannuelles de coopération; d'objectifs et de moyens (2022-2026) et ainsi favoriser la pérennité financière des structures, la Ville d'Orvault avait validé par délibération du conseil municipal du 08 avril 2024 une **augmentation indexée de la subvention à hauteur de 1,5 % en 2025** puis 1.5% en 2026, soit :

- Une augmentation de 4 477€ pour l'UAHB, ce qui **porte la subvention 2025 à 302 927 €** (contre 298 450 € en 2024). A cette subvention s'ajoute l'appui financier de la Ville au déploiement de l'Espace de Vie Social (EVS) La FabRic en 2025 (15K€/portage juridique par l'UAHB) déjà accordé en 2024. Le montant de subvention à octroyer à **l'UAHB en 2025 est de 317 927 €**.
- Une augmentation de 4 915 € pour le Collectif Plaisance, **ce qui porte la subvention 2025 à 332 585 €** (contre 327 670 € en 2024).

Afin de permettre aux associations de gérer sereinement leur trésorerie, il est proposé de mettre en œuvre l'échéancier suivant pour le versement de la subvention annuelle auprès des deux centres. Les sommes proposées à l'approbation du Conseil municipal sont les suivantes :

Date de mandatement	Montant € TTC Pour le centre socioculturel de la Bugallière	Montant en €TTC Pour le centre socioculturel de Plaisance
15/02/2025	31 792,70	33 258,50
15/03/2025	31 792,70	33 258,50
15/04/2025	31 792,70	33 258,50
15/05/2025	31 792,70	33 258,50
15/06/2025	31 792,70	33 258,50
15/07/2025	31 792,70	33 258,50
15/08/2025	31 792,70	33 258,50
15/09/2025	31 792,70	33 258,50
15/10/2025	31 792,70	33 258,50
15/11/2025	31 792,70	33 258,50
TOTAL	317 927€	332 585€

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574.30.

DECISION

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des subventions de fonctionnement pour l'année 2025 concernant le centre socioculturel géré par le Collectif Plaisance et le centre socioculturel géré par l'UAH (incluant le soutien financier au déploiement de l'EVS La FabRic), conformément à l'exposé ci-dessus.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 17 décembre 2024

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU

Le secrétaire de séance



Linda PAYET

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : **17 DEC. 2024**
Et par publication le : **17 DEC. 2024**